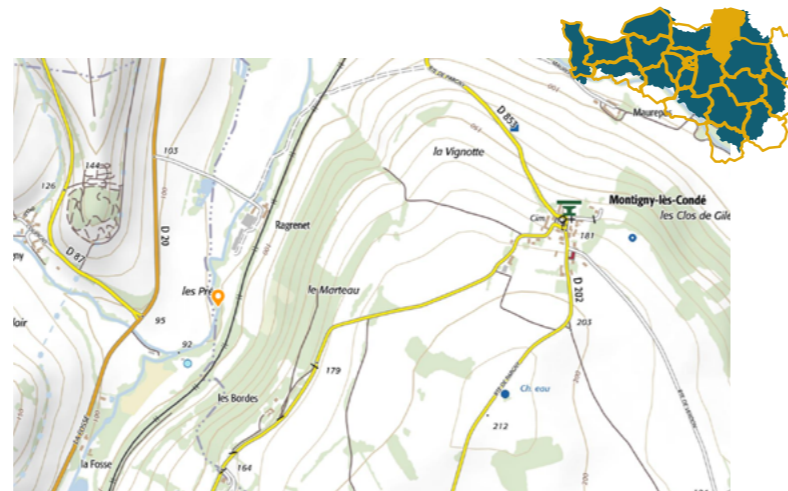


Le contexte

La Dhuis est une rivière du département de l'Aisne. Ce cours d'eau est classé en **liste 2 de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement**, où, dans le but « d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé ».

L'ancien moulin de Ragrenet à Montigny-lès-Condé présente sur la Dhuis un seuil de **2m14**. Il s'agit d'un obstacle à la continuité écologique.

Face à l'obligation réglementaire, le propriétaire a mandaté la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique en qualité de maître d'ouvrage ainsi que de maître d'œuvre pour mener à bien le projet. L'ouvrage n'ayant plus d'usage, le propriétaire a opté pour **l'effacement du seuil**.



Site avant travaux, 2016



Site après travaux, 2019

Coordonnées L93	x : 740298 m	y : 6876110 m
Cours d'eau	Cours d'eau	Dhuis
	Code masse d'eau	FRHR140
	Pente	6°/oo
	Débit module	NC
Ouvrage	Largeur	18 m
	Code ROE	95600
	Hauteur de chute	2.14 m
	Remous	250 m
	Linéaire reconnecté	3.3 km

Les enjeux

L'objectif de l'action est de **restaurer** la fonctionnalité des milieux, la biodiversité associée ainsi que d'assurer la continuité écologique (transit sédimentaire et franchissabilité piscicole).

La Dhuis est un cours d'eau à fort potentiel. En effet, les zones en amont du bassin sont les plus favorables à la reproduction des salmonidés.

Le **décloisonnement** de la rivière est donc un enjeu essentiel pour la reconquête de la Dhuis par les poissons !

Les étapes

2016 *Rencontre avec le propriétaire-montage du dossier*

2018 *Première phase des travaux*

2019 *Seconde phase des travaux*

Le témoignage

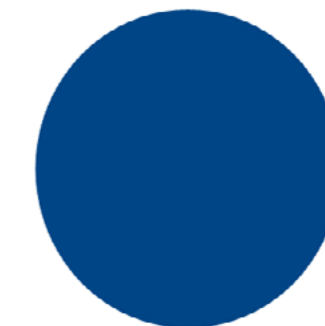
« L'ouvrage était totalement infranchissable par les poissons. Aujourd'hui, nous avons retrouvé une vraie dynamique sur le cours d'eau : la Dhuis a repris ses droits. »

*Dominique Toussirot,
Président de l'AAPPMA La Truite Arc-en-Ciel.*



Vue du seuil du moulin, 2016

Le plan de financement



Agence de l'Eau
Seine Normandie
100 %

Le descriptif des travaux

2018

- Déboisement de la zone ;
- Ouverture progressive de l'ouvrage et mise en place d'un filtre à Matière en Suspension ;
- Destruction totale de l'ouvrage avec récupération des matériaux en vue du remodelage du lit mineur ;

2019

- Reprise des travaux de terrassement ;
- Effacement de la base de l'ouvrage remise à nue ;
- Remodelage du lit mineur pour diversifier les écoulements et pour créer des habitats piscicoles ;
- Remise en état du site ;

Le coût du projet

Travaux milieu	16 866 € HT
----------------	-------------



Contactez le responsable technique de l'action :
 mduntze@peche02.fr



Filtre MES, 2018



Première phase des travaux,
 ouverture de l'ouvrage, 2018



Après modulation du lit mineur, 2019

Le gain écologique

2019

3,3 km de linéaire reconnecté !



Pêche de sauvetage, 2018

L'attention particulière

Entre les deux phases de travaux, la Dhuis a subi une **crue morphogène** entraînant un transport sédimentaire important. La partie basse de l'ouvrage a ainsi pu être mise à nue.

L'intervention sur cette opération en deux phases a permis de laisser le temps au cours d'eau pour divaguer librement ainsi que pour effectuer un transport sédimentaire dans de bonnes conditions.

Les clés de la réussite

Laisser le cours d'eau travailler librement a permis d'économiser le coût des travaux d'accompagnement.



- Le classement du cours d'eau en liste 2 a permis un financement à 100% de l'effacement de l'ouvrage par l'AESN.
- On déplore une forte pression de braconnage aux alentours du site ce qui risque de fausser les suivis par pêche électrique.